

REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE POST-CURE « LE C.A.P. »

Toute personne hospitalisée dans ce service est tenue de respecter le règlement intérieur.

A votre arrivée, 2 membres de l'équipe soignante vous présentent votre chambre et vous aident à vous installer. **Un inventaire de toutes vos affaires sera fait avec vous.**

A cette occasion, vous devez présenter et remettre **IMPERATIVEMENT** à l'équipe:

- tous les médicaments,
- tous les produits à base d'alcool,
- toute autre substance licite ou illicite,
- tout objet jugé dangereux ou potentiellement dangereux par l'équipe soignante (piquant, coupant, tranchant, contendant...),
- il vous est également demandé de ne pas amener et consommer les produits de la liste suivante : mister cocktail, boissons énergisantes (redbull, dark dog...), poppers, CBD (cannabinoïde), bière sans alcool. Cette liste n'est pas exhaustive.

Tout objet de valeur ou argent peut être déposé à la Régie de l'établissement. Hors Régie, l'Hôpital n'est pas responsable des vols.

Sera exclue du « C.A.P. » toute personne qui :

- introduira ou fera introduire dans le service des :
- boissons alcoolisées ou dites sans alcool
- substances toxiques ou illégales (cannabis, cocaïne...)
- médicaments
- agressera verbalement ou physiquement autrui
- insultera le personnel
- dégradera les locaux ou matériel
- fumera dans le service et dans les chambres.

Peut être exclue du « C.A.P » toute personne qui :

- consommera toutes ces boissons ou substances ou médicaments en dehors de ceux prescrits par le médecin du service, y compris pendant les permissions,
- rentrera dans le service en état d'ébriété.

REGLES DE VIE COLLECTIVE

Tenue vestimentaire correcte, décente et hygiène corporelle exigées.

Respect des opinions politiques, religieuses et personnelles. A ce titre, aucun propos raciste ne sera toléré.

Respect du repos et du sommeil des autres.

L'utilisation de matériel multimédia est tolérée avec parcimonie ; nous ne disposons pas de wifi.

L'usage d'appareil électrique, de type cafetière ou résistance, de même que les rallonges et multiprises sont interdites par mesure de sécurité incendie.

Deux salles TV sont à votre disposition en dehors des activités, selon les horaires affichés dans le service.

La pièce où se situent les distributeurs est ouverte 24/24. Vous y trouverez une bibliothèque.

Le téléphone :

Les téléphones portables sont tolérés en dehors des activités, mais l'établissement décline toute responsabilité en cas de casse, perte ou vol. Cependant, vous avez la possibilité de faire l'ouverture d'une ligne téléphonique dans votre chambre moyennant l'acquiescement d'une redevance ce au bureau des entrées. Vous devez mettre vos téléphones portables en mode silencieux ou éteints lors des activités.

Les jeux d'argent sont interdits.

Les animaux domestiques ne sont pas tolérés dans l'enceinte du service.

Les appareils multimédia nécessitant l'utilisation des téléviseurs des salles communes sont interdits (Xbox...).

Les véhicules personnels seront uniquement utilisés sur autorisation, vos clés seront consignées à l'infirmerie.

Il vous est demandé de ne pas vous faire livrer dans le service si vous faites des commandes sur internet. Si vous devez recevoir un colis (vêtements, denrées non périssables, tabac...) celui-ci sera ouvert devant un

membre de l'équipe afin de garantir la non- introduction de produits non autorisés. De même, tout courrier pourrait également être ouvert devant un membre de l'équipe (carte rigide).

Horaires de vie :

Vous êtes tenus de respecter les horaires de vie en collectivité notamment pour les repas et prises de traitements.

En dehors de ces horaires aucun traitement et repas ne sera donné.

Sorties et visites autorisées : dès le deuxième week-end



- **le samedi et dimanche de 8h00 à 18h30 ou du samedi 12h00 au dimanche 18h30 (découché),**
- une navette, pour vous emmener à Solre Le Château (ou au Val Joly), vous sera proposée les jours de permissions,
- le personnel se réserve le droit d'annuler une navette en cas d'intempérie,
- vous devez organiser par **vos propres moyens** les permissions en découché aller et retour, et prévenir le service de tout retard éventuel (train, intempérie...).
- En cas de non-respect des horaires de permission, ou de consommation, la permission de la semaine qui suit ne sera pas accordée.

Au retour de permission, une vérification de vos bagages ainsi que de vos achats, sera effectuée par un membre de l'équipe.

Les sorties dans l'enceinte de l'hôpital sont possibles **après accord verbal d'un membre de l'équipe** en dehors des activités.

A tout moment, le personnel soignant est en droit de faire un alcootest et un prélèvement urinaire ou salivaire sachant qu'un refus de s'y soumettre est considéré comme **alcootest positif**.

Le personnel est en droit également de vérifier dans les chambres, armoires et véhicule personnel l'introduction de produit licite ou illicite, un refus de s'y soumettre sera également considéré comme une entrave au règlement.

Toute relation amoureuse est une entrave à la thérapie.

La participation active à toutes les activités du service selon le plan de traitement est obligatoire, ainsi que le respect de leurs horaires. Aussi le délai de restitution des travaux écrits demandés au cours de votre séjour est à respecter.

Toute entrave sera signalée au médecin et au cadre de santé. Une décision d'équipe sera prise quant à la poursuite ou non de votre post cure.

Les sorties par mesure disciplinaire ou contre avis médical s'exécuteront le jour même de la décision (pas de VSL pour scam).

Par souci du secret professionnel, aucun renseignement vous concernant ne sera transmis par téléphone.

Les familles pourront prendre contact avec le médecin du service.

Une photographie d'entrée et de sortie vous seront proposées dans le cadre de votre prise en charge en post-cure. Celles-ci vous seront données et exploitées dans votre dossier médical et pour votre fiche de suivi.

y consentez-vous OUI NON

Ce règlement intérieur fait partie du programme thérapeutique

L'information que vous avez reçue est-elle claire ? OUI NON

Fait le

Lu et approuvé

Signature

Membre de l'équipe

Signature